

LE TEXTE LU FAIT FOI

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
MADAME RÉGINE LAURENT
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SPÉCIALE
SUR LES DROITS DES ENFANTS ET
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

**À L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DES AUDIENCES**

**MONTRÉAL,
LE 22 OCTOBRE 2019**

Bonjour,

C'est désolant d'être obligés d'être ici aujourd'hui.

C'est désolant, parce que comme société, on a failli à notre principale responsabilité :

✚ Celle de protéger nos enfants les plus vulnérables !

Être ici aujourd'hui, c'est un constat d'échec.

Mais il faut le faire, c'est une obligation.

C'est notre devoir.

Si on est ici aujourd'hui, c'est parce qu'on a eu un électrochoc le 29 avril dernier.

Un évènement tragique qui aura été la bougie d'allumage d'une prise de conscience nationale.

Un point de rupture devant notre échec.

Une petite fille de 7 ans... une bambine de 7 ans, a été retrouvée à l'intérieur de sa résidence familiale, dans un état critique...

Une fillette de 7 ans est morte.

Sa courte vie s'est terminée de façon **abrupte et injuste !!!**

J'aimerais, qu'on prenne tous un instant pour penser à elle...

Je suis très consciente que la petite de Granby n'est pas la seule enfant au Québec à avoir vécu une vie marquée par la peur, la peine et la souffrance.

C'est pour cette raison qu'on est ici.

Comme vous, je suis outrée, je suis en colère... Comme vous, je veux que les choses changent... Mais être outrée et en colère n'améliore pas le sort de nos enfants.

Parce que, soyons honnête, la petite de Granby n'est pas la première enfant qu'on a échappé...

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans notre système de protection de la jeunesse pour qu'elle fonctionne?

Est-ce qu'il est adapté à la réalité de 2019?

Et qu'en est-il de nos tribunaux?

De nos lois qui datent de 40 ans?

De nos procédures?

C'est cette profonde réflexion que nous avons entamée le 30 mai dernier, quand le gouvernement du Québec nous a confié le mandat de revoir notre système de protection de la jeunesse et de soutien aux familles en situation de vulnérabilité.

Aujourd'hui marque le début des audiences publiques et à huis clos de la **Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse**.

C'est dans cette salle que nous tiendrons nos travaux à Montréal.

Je vous y souhaite la bienvenue.

On débute les audiences, mais toute l'équipe de la Commission est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois.

Beaucoup de travail a été accompli :

- ✚ Nous avons recensé, lu documents, études, rapports des dernières décennies;
- ✚ Nous avons aussi effectué quelques visites sur le terrain : dans des centres jeunesse, CLSC, Tribunal de la jeunesse;
- ✚ Nous avons rencontré des intervenants et intervenantes, des gestionnaires, des juges. Recevez nos remerciements pour le temps que nous avez accordé malgré vos horaires très chargés.
- ✚ Nous avons aussi rencontré des spécialistes, profité, partagé aussi la vaste expertise des commissaires en séances préparatoires.

Bref, nous nous sommes donné les outils pour ne laisser aucun angle mort à notre mandat.

Pour que nous puissions identifier les enjeux et les obstacles.

Pour identifier les problèmes d'un système malade, un système qui, à sa face même, est désuet.

Pour les enfants, pour les familles.

XXXXXXXXXX

Le gouvernement nous a confié un mandat important, large et primordial :

- ✚ On va jeter un regard contemporain, un regard d'aujourd'hui, critique et **constructif** sur l'ensemble du système de protection de la jeunesse;
- ✚ On analysera, on scrutera les interactions avec le monde sur le terrain, avec ceux qui interviennent directement, avec l'ensemble des partenaires de la santé et des services sociaux;
- ✚ Avec ceux de l'éducation, de la petite enfance, de la famille, de la sécurité publique, de la justice et du communautaire.

Et c'est avec ce même regard, qu'on prendra en compte la réalité des populations autochtones dans la foulée du rapport de la commission Viens.

Pour réaliser ce mandat, notre commission va notamment examiner :

- ✚ L'organisation et le financement des services. Au Québec, on doit nous assurer d'offrir des services de qualité, rapides, humains et sécuritaires adaptés aux besoins des enfants et de leur famille;
- ✚ L'organisation et le mode de fonctionnement des tribunaux en matière de protection de la jeunesse de même que ses arrimages avec les tribunaux en matière de garde d'enfant par exemple;
- ✚ Le cadre législatif actuel, l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse en lien avec l'intervention sociale et sur le plan juridique.

On veut voir l'écart entre les objectifs qui sont donnés et les résultats obtenus.

XXXXXXXXXX

On entend souvent dans les médias parler de la commission Laurent.

Mais c'est tellement pas ça.

Cette commission, elle est composée de gens extraordinaires. De spécialistes hors du commun.

J'ai l'honneur et le privilège d'être la présidente d'une équipe incroyable.

Que ce soit les vice-présidents ou les commissaires, ils sont tous plus qualifiés que moi.

Ce n'est pas la commission Laurent, c'est la commission des Enfants.

Laissez-moi vous présenter ces êtres extraordinaires. Sachez qu'il est impossible en quelques minutes de vous parler de la vaste expertise de chacune et chacun d'entre eux.

André Lebon, vice-président

Reconnu comme un spécialiste au Québec et ailleurs dans le monde, ce psychoéducateur de formation, consultant en pratique privée depuis 1986 qui a exécuté plus de 50 mandats

d'analyse pour divers ministères et présidé plusieurs groupes d'experts.

Michel Rivard, vice-président

Juge au Tribunal administratif du Québec

Il a été pendant 25 ans, procureur à la Direction de la protection de la jeunesse et

Il a été également chargé de cours à l'Université de Montréal et à l'Université d'Ottawa.

Hélène David

Députée de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys

Psychologue de formation

Elle a fait de l'évaluation psycholégale au Tribunal de la jeunesse avant de faire le saut en politique.

Andrés Fontecilla

Député de la circonscription de Laurier-Dorion

Anthropologue de formation

Très impliqué dans les organismes communautaires et il est de toutes les luttes à la pauvreté.

Gilles Fortin

Neurologue pédiatre et membre honoraire du Centre hospitalier Sainte-Justine

En théorie et en pratique le docteur Fortin durant des décennies a travaillé en petite enfance.

Jean Simon Gosselin

Avocat à la retraite, il a été chef du Contentieux au Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire durant de nombreuses années. Coauteur d'un rapport d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Lesley Hill

A été jusqu'à cette année directrice, programme jeunesse au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Très préoccupée entre autres par le parcours scolaire des enfants sous protection.

Lise Lavallée

Députée de la circonscription de Repentigny

Elle a entre autres travaillé à la mise sur pied de la Commission sur l'exploitation sexuelle des mineurs, commission qui poursuit des travaux.

Jean-Marc Potvin

A été jusqu'à cette année, président-directeur général adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Coauteur d'un rapport d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Lorraine Richard

Députée de la circonscription de Duplessis, donc la Côte Nord Elle a toujours été préoccupée par les services sociaux en général et en particulier du sort des autochtones de sa région.

Danielle Tremblay

A été jusqu'en 2015, directrice de la protection de la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Vous le voyez, c'est une équipe d'élite qui est là pour accomplir une tâche des plus délicate et complexe.

Nous avons tous accepté ce mandat parce que nous voulons pour chaque enfant au Québec, une enfance heureuse, une adolescence épanouie et un début d'âge adulte plein d'avenir.

Nous sommes tous animés par une « **Volonté de fer/faire pour nos enfants** »!

D'ailleurs, l'**ourson** que vous apercevez sur la signature de la Commission et celui qui est là, assis dans le coin, vont nous le rappeler tout au long de nos travaux.

Cette commission va donner la parole :

- ✚ Aux enfants et aux jeunes qui ont vécu des difficultés et qui ont besoin que nous, les adultes, prenions les moyens pour les accompagner vers une vie meilleure;
- ✚ Aux familles qui ont besoin d'un coup de main pour faire face aux difficultés de la vie et pour les aider à créer un environnement propice au développement optimal de leurs enfants;
- ✚ Aux intervenants des différents réseaux qui doivent faire face à des situations de plus en plus complexes tant émotionnellement, professionnellement, qu'administrativement;
- ✚ Et finalement, aux experts qui analysent, évaluent et encadrent le processus ainsi que les outils existants et à développer.

Tous ces témoignages vont nous inspirer pour proposer des façons de faire concertées, inclusives, respectueuses, **à l'échelle humaine.**

Tous ensemble, on a convenu de travailler **avec audace et courage** :

- ✚ On va retourner toutes les pierres du système.
Pour rattraper ce qui nous a échappé en cours de route.
Ce système qui, à son origine, était pourtant un modèle envié de par le monde;
- ✚ On a convenu de travailler pour accueillir avec ouverture les multiples visages des familles et de la société afin de proposer des solutions à la fois novatrices et pragmatiques, mieux adaptées aux réalités actuelles;
- ✚ Pour formuler des recommandations porteuses de sens, qui vont être la source de changements concrets qui ont un impact significatif et positif sur la trajectoire de vie des enfants et de leur famille.

Pour reprendre une analogie de sport, on va rester focus.

On ne perdra jamais de vue notre mandat :

✚ Celui d'innover;

✚ Celui d'agir dans le meilleur intérêt des enfants, dans le respect de leurs droits.

Tout ça pour favoriser la réalisation de leur plein potentiel !!!

XXXXXXXXXX

Nous débutons donc aujourd'hui une nouvelle étape de nos travaux avec les audiences publiques et à huis clos.

Comme je l'ai mentionné lors de la conférence de presse du 12 septembre dernier, la Commission pourra offrir des mesures de protection aux témoins qui en feront la demande.

À cette fin, elle entend permettre des audiences à huis clos à certaines occasions afin d'offrir à tous des conditions favorisant un meilleur partage de leur histoire.

Nous tenons à nous assurer que les témoins se sentent à l'aise et protégés et considérons qu'il est dans l'intérêt du public que la commission ait accès à l'information la plus juste et précise possible pour la réalisation de son mandat.

La Commission est itinérante.

On ne passera pas tout notre temps ici.

On va se déplacer.

On ira dans bien des endroits au Québec.

On sera en audiences publiques à Québec et à Sept-Îles en 2019 ainsi que dans plusieurs autres régions du Québec en 2020.

Comme le temps qui nous est imparti est court pour étudier ce vaste mandat uniquement en audiences, nous allons aller à la rencontre des citoyens qui veulent s'exprimer, dès le début de l'année 2020, au moyen de forums organisés dans toutes les régions du Québec.

Les lieux, les dates des forums citoyens et des audiences seront affichés sur le site Internet de la Commission dès qu'ils seront arrêtés.

Quant aux programmes détaillés des audiences, ils seront affichés sur le site une semaine à l'avance.

Je rappelle que des personnes ou des organisations peuvent nous transmettre des mémoires par courriel d'ici le 12 décembre. L'adresse est indiquée sur la page d'accueil du site de la Commission.

Il est important de noter que tous ceux et celles qui déposeront un mémoire ne pourront pas tous être entendus en audience.

Toutefois, vous pouvez être assurés qu'ils seront tous analysés et pris en considération dans l'ensemble des éléments de preuve que nous aurons recueillis pour appuyer nos recommandations.

Je me dois aussi de rappeler :

- ✚ Que la Commission exerce ses fonctions de manière à ne nuire à aucune enquête en cours ou à venir, notamment une enquête de nature criminelle, pénale, déontologique ou disciplinaire ainsi qu'à des procédures judiciaires en cours ou pouvant en découler;
- ✚ Que le rapport de la Commission ne devra comporter aucun blâme et ni formuler aucune conclusion ou recommandation à l'égard de la responsabilité civile, pénale ou criminelle de personnes ou d'organisations;
- ✚ Que la Commission doit s'assurer que son rapport ne contienne aucun renseignement personnel protégé par la loi afin d'en permettre le dépôt à l'Assemblée nationale par le gouvernement.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux travaux de la Commission et surtout, à nos enfants, à nos jeunes.

Bref, à notre plus grande richesse.

Je conclus :

Dès ton décès, je t'ai donné un prénom.

Pour moi, c'était nécessaire.

Parce que tu étais une enfant, une fillette, t'aurais pu être ma petite fille et je ne pouvais supporter ta mort anonyme ou encore surnommée la martyre de Granby.

Ma chérie,

Je le fais pour toi et pour les autres.

Pour que tes malheurs ne restent pas en vain.

Pour que ton histoire change les choses.

Pour qu'on ne t'oublie jamais!

Ti Lilly, il y a une semaine, tu aurais eu 8 ans !!!!

À titre d'information

Ligne 1 800 990-2443

<https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

votrehistoire@csdepj.gouv.qc.ca

memoires@csdepj.gouv.qc.ca